



## Un vrai statut, un vrai salaire pour les AESH : maintenant !

### Toutes en grève le 13 juin pour les droits des AESH et des AED !

Le gouvernement a engagé une grande concertation autour de l'école inclusive sans inviter les personnels AESH. Suite aux fortes mobilisations de ces dernières années et aux difficultés de recrutement, le ministère a consenti à la CDIsation au 1<sup>er</sup> septembre des AESH qui cumulent trois ans d'ancienneté. Néanmoins cette mesure reste très insuffisante au regard des conditions salariales, d'emploi et de travail des AESH.

La grille salariale des AESH est devenue totalement obsolète en moins d'un an, et ce n'est pas faute d'avoir alerté sur ce risque. Les trois premiers échelons (9 ans de services) correspondent à une rémunération au SMIC. Nous avons alerté le Ministre Pap Ndiaye sur la situation de grande pauvreté dans laquelle sont plongé·es des milliers d'AESH dans le contexte d'une forte inflation. Ce tassement de la grille supprime l'évolution et la reconnaissance de l'expérience professionnelle pour les AESH. C'est inacceptable.

Pourtant, les AESH contribuent pleinement à la réussite de la scolarisation des élèves en situation de handicap. Mais cette réussite est liée aux questions de la rémunération, des conditions de travail, de la formation et du statut. L'école ne peut être vraiment inclusive tant que les AESH qui la mettent en œuvre sont privés d'un vrai statut de la Fonction publique.

L'annonce de la création d'un nouvel emploi regroupant les AESH et les AED (les « Accompagnants à la Réussite Éducative » : ARE) est une nouvelle étape dans le mépris : c'est inadmissible et la mesure envisagée doit être abandonnée. Cette annonce tourne sciemment le dos aux attentes exprimées, à de nombreuses reprises, ces derniers mois par les AESH et les AED. Les missions des AED comme des AESH méritent une réelle reconnaissance et ne peuvent être fondues.

Dans notre académie de Rennes, 10 équivalents temps pleins (postes à 100%) seront supprimés à la rentrée prochaine suite à une décision du ministre, qui estime notre académie « excédentaire » en terme de personnels AED. Pourtant de nombreuses vies scolaires du département sont déjà sous pression. 22 établissements de l'académie verront ainsi leur dotation en personnels AED baisser. Cette décision ne fera qu'aggraver les conditions de travail de l'ensemble des personnels.

#### Nous revendiquons :

- la création d'un véritable statut de la Fonction publique pour reconnaître les métiers d'AESH et d'AED ;
- l'augmentation des rémunérations de toutes et tous les AESH sur toute leur carrière, avec comme objectif l'alignement sur la grille de catégorie B ;
- l'augmentation des rémunérations de tou·tes les AED ;
- pour les AESH : la garantie de pouvoir travailler à temps complet sur la base d'un accompagnement élève à 24h ;
- l'abandon des PIAL et de la politique de mutualisation des moyens ;
- la garantie d'accès à des formations qualifiantes à la hauteur des missions ;
- le recrutement des AESH qui manquent pour permettre à tous les élèves en situation de handicap de bénéficier d'un accompagnement à la hauteur de leurs besoins ;
- le recrutement massif de personnels AED et le retour des 10 ETP d'AED supprimés dans notre académie

**Pour dire non à la précarité qui touche l'ensemble des AESH, pour une réelle reconnaissance des AED, nos organisations syndicales appellent tous les personnels AESH, AED et enseignant·es à se mettre massivement en grève le 13 juin et à se réunir devant le rectorat de Rennes à 11h.**

Une demande d'audience auprès du rectorat est faite par l'intersyndicale.